



COMMERCE DE GROS  
ET INTERNATIONAL

ENTREPRISES  
DES COMMERCES DE GROS



SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI

MARS 2015

## TROIS NOUVEAUX CQP POUR LES MANAGERS DE PROXIMITÉ

Animation des équipes commerciales, gestion de la relation client, contrôle de la mise en œuvre des procédures administratives et qualité - hygiène - sécurité - environnement (QHSE)... : le manager de proximité joue un rôle déterminant dans le développement de l'activité de votre entreprise. Avec les certificats de qualification professionnelle (CQP) Responsable d'unité commerciale, Manager d'équipe commerciale itinérante et Manager d'équipe commerciale sédentaire, vous pouvez désormais les former en toute simplicité, avec l'appui de votre conseiller Intergros. Créés à l'initiative des partenaires sociaux de la branche, ces formations métier partagent toutes le même objectif : préparer vos managers à l'exercice optimal de leur mission.

EN SAVOIR +

## ENTRETIENS PROFESSIONNELS : COMMENT LES METTRE EN PLACE ?



Obligatoire au moins une fois tous les deux ans, [l'entretien professionnel](#) est l'occasion de faire le point avec chaque salarié sur ses aptitudes professionnelles, ses souhaits d'évolution et ses besoins de formation. Outil de management et de dialogue, c'est un moment important dans la vie de votre entreprise.

Notre conseil ? Préparez-le avec soin à

l'aide des outils et services élaborés à l'initiative des partenaires sociaux de la branche, avec l'appui de professionnels :

- Support d'information « [Les clés pour réussir l'entretien professionnel](#) »,
- [Outils d'aide à la préparation, à la conduite et à la formalisation de l'entretien professionnel.](#)
- [Formations à la conduite de l'entretien professionnel,](#) intégralement financées par Intergros si votre entreprise compte moins de 50 salariés et moyennant une participation financière modique pour les entreprises de 50 salariés et plus.

EN SAVOIR +

## ? LE SAVIEZ-VOUS ?

- Chaque année, l'Observatoire des métiers d'Intergros - réalise une enquête sur les pratiques et les besoins emploi-formation des entreprises des commerces de gros. Votre réponse nous permet d'améliorer en continu notre offre de service.

## AGENDA

5 MAI 2015

### DÉCLARATION 2483

C'est la date limite de dépôt de la déclaration 2483 auprès des services des impôts.

EN SAVOIR +

« FAQ RÉFORME » : NOS RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS

L'ENTRETIEN  
PROFESSIONNEL : LES CLÉS  
POUR LE RÉUSSIR



Un an après la publication de la loi du 5 mars 2014, Intergros met à votre disposition un « Questions-Réponses » dédié à la réforme de la formation

professionnelle. Une mine d'informations pratiques pour comprendre l'impact de la loi sur le financement et la gestion de la formation dans votre entreprise et mieux connaître les modalités de mise en œuvre du [Compte Personnel de Formation](#) (CPF) et de l'[entretien professionnel](#).  
A découvrir sur notre site !

EN SAVOIR +



CONTACT

Accédez à monEspace

## CONNAISSEZ-VOUS L'OFFRE DE SERVICES D'INTERGROS ?



Spécialiste du commerce de gros et international, Intergros vous propose une offre de services globale : accompagnement-conseil personnalisé, gestion administrative simplifiée, optimisation financière, prestations

d'amélioration de vos process, mise à disposition d'outils de reporting, offre de formation spécifique à vos métiers...

Des services opérationnels, sur-mesure et régulièrement étoffés, dont [92 % des entreprises interrogées se déclarent satisfaites](#) !

[Présentation en vidéo.](#)

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60067 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Boumendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.